



Comité Technique Spécial Gendarmerie Nationale

22 mai 2013

Déclaration liminaire commune

Vous avez dit dialogue social ? Quel dialogue social ?

En novembre 2010, les organisations syndicales se félicitent de la création du Comité Technique Spécial, instance de dialogue social en gendarmerie.

Aujourd'hui, la déception est grande.

C'est au moment où la gendarmerie est engagée dans de grands bouleversements qu'il y a lieu d'affirmer toute l'importance que revêt un dialogue social de qualité. L'administration gendarmerie semble avoir perdu de vue tout l'intérêt de préserver la qualité d'un dialogue conforté par l'échange des idées et des propositions, seules à même de faire avancer les dossiers les plus épineux.

Les sujets à traiter s'accumulent, les bilatérales sont devenues aléatoires et la préparation des CTS est quasi inexistante. C'est dans la précipitation et sans étude approfondie que les dossiers sont traités.

Est-ce fait volontairement de la part de la direction de la gendarmerie?

La charte du dialogue social est-elle déjà obsolète ?

Pourquoi les organisations syndicales représentatives au CTS ont-elles le sentiment aujourd'hui que le personnel civil en gendarmerie n'est pas considéré comme une entité à part entière ?

La réorganisation territoriale, la transformation des postes, le positionnement du personnel civil sont des sujets importants qui ne peuvent être expédiés, comme ce fut le cas fin d'année 2012 lors des modifications des états-majors.

Le Comité Technique est l'instance de concertation pour le personnel civil au même titre que le CFMG pour le personnel militaire. Nous demandons à être respectés et considérés avec le même égard de la part de la direction de la gendarmerie.

De plus, si la DG ne montre pas elle-même l'exemple en matière de dialogue social, ne soyons pas étonnés de rencontrer d'énormes difficultés dans les régions, les établissements ou les écoles...

Si les économies financières sont une préoccupation prégnante pour tous, dans un contexte budgétaire chaque jour plus contraint, cela ne doit pas se faire au détriment de la qualité du dialogue social. En effet, celui-ci, ne peut se bâtir qu'au travers d'échanges constructifs.

La qualité du dialogue social ne doit pas être battue en brèche.

Il n'y a pas d'économie à dégager du dialogue social !

Merci pour votre attention.